



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 14642

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, de lui faire connaître les principales conclusions du rapport qui vient d'être déposé par la mission chargée d'enquêter sur les projets en matière linguistique pour l'Europe de 1993 des Etats membres de la Communauté européenne.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme des langues au sein de la Communauté économique européenne a attiré l'attention du ministre délégué qui a pris l'initiative d'une mission d'enquête à ce sujet dans les onze pays partenaires de la France. Le rapport qui en a résulté montre que la question de l'apprentissage des langues étrangères préoccupe l'ensemble des pays de la CEE. Cette préoccupation est renforcée par la perspective de l'Acte unique européen. Toutefois il faut noter la diversité des situations. En résumé, remarquons que, pendant la scolarité obligatoire, une seule langue étrangère est obligatoire dans six pays (Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, RFA), deux langues étrangères sont obligatoires dans trois pays (Belgique, Danemark, Portugal), trois sont obligatoires dans deux pays (Pays-Bas, Luxembourg). Il faut par ailleurs souligner que l'apprentissage des langues est moins développé dans les pays du Sud de l'Europe que dans ceux du Nord (sauf Grande-Bretagne et Irlande), que la diversification des langues est relativement restreinte : en effet, à côté de l'anglais qui occupe une position dominante, seulement trois langues occupent une place non négligeable, le français et, loin derrière, l'espagnol et l'allemand. Ce dispositif brièvement indiqué est cependant provisoire, car il existe des projets de réforme visant à développer et diversifier l'enseignement des langues, comme à améliorer sa qualité. Toutefois ces projets de réforme sont freinés par leur coût financier et certains pays, notamment l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce comptent sur l'aide communautaire pour innover dans le domaine scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14642

Rubrique : Français : langue

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2753